

Le comte de Schwarzbourg demanda aussi au grand commandeur s'il était d'avis qu'il retournât en Hollande, pour tâcher de nouveau d'amener son beau-frère et les états à se soumettre; il ajouta qu'il se proposait de conduire à Vienne deux personnes de cette province. Requesens lui répondit, quant à son retour en Hollande, qu'il en usât comme il le jugerait à propos, mais qu'il ne voyait pas pourquoi il se ferait accompagner à Vienne de deux personnes de cette province, puisqu'on ne pouvait accorder aux révoltés rien de plus que ce qui leur avait été offert. Le comte persista néanmoins. — Schwarzbourg se montra très-sensible à ce que le Roi n'avait fait aucune réponse à neuf lettres qu'il lui avait écrites dans ces dernières années, et à ce qu'il ne lui avait pas fait payer sa pension, disant qu'il en ignorait la cause, puisqu'il avait toujours été zélé pour le service de S. M., et n'avait pris aucune part à la révolte des Pays-Bas. — Malgré toutes les assurances que le grand commandeur lui a données, et l'accueil qu'il lui a fait, il n'a pas voulu passer par ces provinces sans un sauf-conduit, qui a été prorogé à sa demande, et la dernière fois jusqu'à la fin de décembre. Il est parti d'Anvers pour Breda le 31 mars. Le jour suivant, il s'est rendu à Gertrudenberg, où est le prince, et s'y est fait accompagner de sa femme et de toute sa maison. Dans les conversations qu'il a eues à Anvers avec différentes personnes, il a pris à tâche d'exagérer les forces des rebelles et l'assistance qu'ils reçoivent de plusieurs princes.

Suivant ce qu'ont raconté Rassenghien et le chancelier de Gueldre, ils ont appris, à Breda, des commissaires des rebelles et d'autres personnes de leur parti, qu'au moyen de leurs consistoires, ils ont de vastes correspondances et des amis par tout le monde. Ils vont jusqu'à dire qu'ils en ont beaucoup en Italie, dans le Levant et même en Espagne, par le moyen desquels on verra bientôt éclater de nouvelles rébellions. Non-seulement ils persuadent ces choses au peuple, mais les principaux mêmes des provinces obéissantes y

verlos y recibirlos toda lo gente deste lugar, que yo no he visto tanta junta después que estoy en estos Estados. Y aunque yo los combidé y regalé todo lo que pude, y me forzó á mostrarles buen rostro, por parecerme que, como hombre público, estava obligado á hazerlo, no se puede creer lo que aquí se les alegrava el corazon de ver en esta villa dos cuñados del príncipe d'Oranges; y el duque de Arscot y Berlaymont los banquetearon en sus casas, y les hizieron compañía en todas las demás donde fueron banqueteados, seys ó siete dias que aquí estuvieron.

croient, et ils disent que, si les princes n'y prennent garde, tout sera perdu, parce qu'on travaille à soulever les populations dans tous les pays, et à les constituer en cantons et en républiques. On les a persuadés encore que, indépendamment des intelligences ouvertes que les rebelles ont en Allemagne, en France et ailleurs, ils ont en Espagne et en Italie plus de 400,000 partisans secrets, avec lesquels ils entretiennent des correspondances par l'entremise de leurs consistoires. Chaque jour on répand dans le public mille nouvelles fausses, telles que celles de révoltes dans les Indes et en Espagne, et ces rumeurs trouvent créance aussi bien dans les provinces obéissantes que dans les pays révoltés. Il en résulte que les commissaires à Breda et les conseillers d'État nationaux l'assomment, en lui répétant chaque jour que tout consiste à accorder aux états de Flandre et de Brabant ce qu'ils demandent.

Le grand commandeur se propose d'envoyer aux états des différentes provinces copie des écrits qui ont été présentés, de chacune des deux parts, aux conférences de Breda, afin de leur montrer de la confiance : car il ne croit pas que cela les empêche de trouver juste la cause des rebelles.—Il avait pensé à écrire aux villes révoltées, pour leur dire qu'elles sont trompées par ceux qui les gouvernent : il y a renoncé, en considérant leur obstination et le soin que leurs chefs apportent à ce que le peuple n'ait connaissance que de ce qu'ils veulent. Il y a six à sept mois, M. de Hierges et M. de Billy ayant envoyé aux dites villes quelques personnes qui en étaient natives, avec les lettres du mois d'août que le Roi leur écrivait, on les pendit à leur arrivée, et on leur prit les lettres. — Requesens persiste à regarder l'assemblée des états généraux comme inévitable, soit qu'on s'accorde avec les rebelles, soit que les négociations se rompent.

Les commissaires du Roi, étant retournés à Breda, ont remis à ceux des rebelles l'écrit dont le grand commandeur envoie copie. Ceux-ci ont demandé délai pour le communiquer à leurs commettants, mais en faisant entendre qu'il ne sera pas accepté.—Le comte de Schwarzbouurg ayant dit que le prince d'Orange désirait beaucoup avoir une entrevue avec un des commissaires du Roi, Requesens a permis à Rassenghien de l'aller trouver, si de nouvelles instances sont faites pour cela. — « Tel est — dit Requesens — l'état où en » est cette communication. Je n'imagine pas qu'il y ait chose qu'on puisse » concéder aux rebelles au delà de ce qui leur a été offert, et il y aurait moins

» d'inconvénient, à mes yeux, de perdre tous les Pays-Bas, si Dieu le veut. » Il supplie le Roi d'y réfléchir. Quant à lui, il ne voit pas comment il pourra se tirer des embarras où il se trouve. Le dernier et vrai remède eût été la venue du Roi. Puisque de puissantes raisons s'y opposent, il conviendrait d'envoyer un gouverneur du sang royal, qui est tant désiré par la nation, mais avec des forces suffisantes, et principalement des forces maritimes.

Post-scriptum. Ceux du conseil l'ont souvent entretenu d'une mesure qu'il conviendrait, selon eux, de prendre, si la négociation avortait : ce serait d'offrir aux particuliers qui voudraient se soumettre ce qui a été offert à tous, c'est-à-dire la restitution de leurs biens. Il demande là-dessus des instructions au Roi.

Le colonel Mondragon lui a écrit de Dordrecht que le prince d'Orange l'a invité deux ou trois fois, et qu'il a eu avec lui plusieurs conversations. Mondragon lui ayant dit, entre autres choses, qu'il pouvait rendre maintenant au Roi un si grand service que non-seulement on oublierait tout le passé, mais encore le Roi lui ferait des faveurs signalées, et le nommerait même capitaine général de quelqu'une de ses armées, il répondit qu'il n'aspirait pas à cette charge, parce que dans les armées on faisait beaucoup de salves; qu'il ne voulait rien pour lui, mais seulement que le Roi observât les privilèges du pays, en fit sortir les étrangers et assemblât les états; que par ce moyen tout serait fini; que, quant à lui, il voulait être sujet des états de Hollande et de Zélande, car ils l'avaient accueilli dans sa nécessité, et que, le jour où il ne pourrait plus résister, il se verrait forcé, quoiqu'à regret, de remettre en des mains plus puissantes les villes qu'il occupait; ainsi, que le Roi réfléchit mûrement à ce qui lui convenait. Et il fit des plaintes amères de ce qu'on lui avait confisqué ses biens et enlevé son fils, disant le chagrin qu'il avait de ce qu'on donnait au comte de Buren une mauvaise éducation (2).

(1) *Este es el término en que queda lo desta comunicacion, y yo no imagino que aya cosa que pueda concedérseles mas de lo que se les ha ofrecido, y tengo por menor inconveniente que se pierdan todos los Estados, si Dios lo permitiesse así, que no permitirles en esto otra cosa.*

(2) *Escrivióme el coronel Mondragon desde Dordrecht, que le ha convidado el príncipe d'Oranges dos ó tres vezes, y tenido con él diversas pláticas; y haviéndole dicho Mondragon, entre otras cosas, que podría hazer agora á V. M. tan gran servicio que no solo se olvidasse todo lo pasado, pero que*

Mondragon a écrit aussi qu'il y a eu de grandes contestations entre les nobles rebelles, d'une part, et le prince et les villes, de l'autre, sur ce qu'on n'avait pas donné connaissance aux nobles de ce qui s'était traité avec les commissaires du Roi, mais que le prince a depuis tout arrangé.

Autre post-scriptum. Requesens vient de recevoir une lettre des commissaires à Breda, où ils disent que ceux des rebelles sont revenus de Dordrecht, et qu'ils ont rapporté un écrit signé du prince d'Orange et de tous ceux qui sont assemblés en cette ville, lequel contient en substance qu'il est nécessaire qu'ils aillent rendre compte à leurs villes respectives de ce qui leur a été offert en dernier lieu de la part du Roi, et que les conférences soient prorogées au 3 mai. — Le comte de Schwarzbourg est revenu à Breda; mais il est sur son départ pour l'Allemagne, et il est toujours disposé à emmener avec lui deux ou trois personnes de Hollande. — Le grand commandeur croit que les rebelles ont voulu prendre du temps, pour que le peuple ne se persuade pas que la négociation se rompt par leur faute, et pour attendre les résultats des démarches qu'ils font en France, en Angleterre et en Allemagne, où Sainte-Aldegonde se donne des peines incroyables. — Ils n'ont plus parlé de suspension d'armes, ni du désir qu'avait eu le prince d'Orange d'avoir une entrevue avec un des commissaires du Roi.

Au moment de fermer ce paquet, il a reçu du comte de Schwarzbourg la lettre et la relation dont il envoie copie, ainsi que de sa réponse, avec les dépêches en français. Le Roi verra, par ces pièces, avec quel venin et artifice ledit comte propose une trêve de six mois (1). Aussi Requesens a-t-il rejeté sa proposition, et lui a-t-il refusé le passe-port qu'il demandait pour les commissaires de Hollande et de Zélande dont il veut se faire accompagner à Vienne. — Le mestre de camp Julian Romero a écrit de Dordrecht au grand comman-

le hiziesse V. M. mucha merced, hasta venir á hazerle capitan general de algun exército suyo, le respondió que no lo quería, porque en los exércitos so hacian muchas salvas; y que él no quería para sí nada, sino que V. M. guardasse los privilegios, y echase los forasteros, y juntasse los estados, y con esto lo acabaria; y que él quería estar subjecto á los estados de Holanda y Zelanda, pues le havian acogido en su necesidad; y que si esta le apretava, seria forzado, aunque contra su voluntad, á poner en mano mas poderosa lo que tenia ocupado; assi que V. M. mirasse con tiempo lo que le convenia; y dió grandes quejas de haverle quitado su hacienda y su hijo, diciendo la lástima que tenia de que fuesse mal instituido.

(1) V. M. podrá considerar con que ponzoña y artificio propone lo de la trega por seys meses.

deur, comme le tenant d'une personne en qui le prince a une grande confiance, que ledit prince a reçu d'un des principaux seigneurs des Pays-Bas une lettre où on l'engage à tenir ferme, en l'assurant qu'il viendra à bout de tout ce qu'il veut. Ce peut être là une invention des rebelles; mais ce peut être vrai aussi, d'autant que le capitaine sous la garde duquel Julian Romero est placé, lui a rapporté plusieurs des choses qui se passèrent au conseil d'État, lorsque le comte de Schwarzbourg vint à Anvers. Comme, pendant le séjour de ce seigneur, ils étaient continuellement en fête, Arschot et Berlaymont se montrèrent d'une liberté excessive au conseil. Aussi Requesens a-t-il résolu de ne plus les assembler que le matin, quand il y aura à délibérer sur des matières d'importance (1). Il termine en se plaignant de ce qu'il lui faut traiter les affaires avec de tels hommes (2).

Liasse 562.

1466. *Lettre du grand commandeur de Castille au Roi, écrite d'Anvers, le 7 avril 1575.* Depuis cinq mois, il n'a pas reçu de lettres du Roi, ce qui le met en grande peine. — Il rend compte des dispositions qu'il a faites pour renforcer la flotte aux Pays-Bas. Il a nommé vice-amiral de celle qui s'équipe à Anvers et en Flandre le ci-devant bourgmestre de Middelbourg (3), et Sancho d'Avila surintendant et capitaine général. — Il n'a trouvé personne du pays qui voulût accepter cette dernière charge. — Manquant d'artillerie, il avait fait demander à la reine d'Angleterre la permission de tirer 300 pièces en fer de ses États : elle l'a refusée.

Liasse 562.

1467. *Lettre du grand commandeur de Castille au Roi, écrite d'Anvers, le 8 avril 1575.* Par le courrier qu'il expédia le 6 février, il a informé le Roi de l'acceptation qu'il avait faite de l'accord des états de Flandre. Depuis, les députés de ce pays, non contents de ce qu'il avait remis à la décision du grand conseil de Malines les deux points principaux sollicités par eux, sont venus lui demander que, avant tout, les biens confisqués fussent rendus à leurs

(1) *Como se anduvieron todos banquetando, estuvieron perdidissimos en consejo Arschot y Barlaymont; y yo me he ya resuelto de no hazer consejo de importancia sino de mañana.*

(2) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCCCH.

(3) Adriaen Jacobsen.

propriétaires ou aux héritiers de ceux-ci, et les étrangers destitués des charges qu'ils exerçaient en Flandre. — Il a traité cette affaire avec ceux du conseil des finances et du conseil d'État, qui se sont prononcés pour la prétention des Flamands. Ne voulant pas l'admettre, car elle est, selon lui, contraire à tout droit et raison, et ne pouvant faire changer d'avis lesdits conseillers, principalement le duc d'Arschot et Berlaymont, il a envoyé à Bruxelles Gerónimo de Roda, d'Assonleville et le trésorier Schetz, afin de communiquer sur la matière avec le président Viglius et le conseil privé. L'opinion de ceux-ci a été que les membres de Flandre n'étaient pas fondés dans leurs prétentions, mais que, ce nonobstant, il convenait de rendre les biens confisqués et d'ôter les charges aux étrangers (1). Gerónimo de Roda a été seul d'avis que la restitution des biens confisqués se fit dans toutes les provinces par grâce : ce qui serait un moyen de conserver intact le droit du Roi pour l'avenir. — Le grand commandeur envoie copie de la réponse qu'il a donnée sur ce dernier écrit des états de Flandre (2), ainsi que de celle qu'il a faite aux états de Lille, Douay et Orchies (3), qui ont réclamé aussi le privilège de non-confiscation. — Il prie le Roi de lui faire connaître ses intentions sur ces difficultés. — Les états de Brabant se montrent difficiles comme de coutume (4). La majeure partie des membres des villes ont jusqu'ici refusé tout consentement, et les autres ont consenti avec de terribles conditions. Les prélats et les nobles eux-mêmes insistent pour que la charge de châtelain du château d'Anvers soit donnée à un Brabançon.

Liasse 562.

1468. *Lettre du grand commandeur de Castille au Roi, écrite d'Anvers, le 8 avril 1575.* Les nécessités qu'il éprouve sont extrêmes. — Les Espagnols menacent de se mutiner de nouveau, si l'on ne les paye, et les Allemands paraissent disposés à suivre leur exemple. — L'insolence des premiers est incroyable, quoiqu'il en ait fait justicier un grand nombre. — Afin de prévenir les incursions des rebelles, qui viennent jusqu'aux portes d'Anvers, favorisés

(1) Voy. p. 286.

(2) Voy. p. 287.

(3) *Ibid.*(4) *Están tan duros como suelen.*

secrètement par les gens du pays, il a fait construire de nouveaux forts au Vieux-Bois et à Gastel; il se propose d'en faire ériger aussi à Terneuse et dans l'île de Cadsant. — A l'occasion de la conspiration qui fut découverte à Anvers (1), il a pensé à faire quelques règlements pour remédier

(1) Dans ses dépêches précédentes, Requesens a rendu compte des exécutions qui se firent à Anvers. Comme il ne revient plus sur ce sujet, nous devons parler ici des sentences de bannissement qui furent rendues par lui. Nous en avons trouvé cinq dans les Archives, avec la date du 14 avril 1575 :

La première, contre *Martin Neyen*, jadis cleric des comptes à Anvers, accusé « de s'estre »
 » avancé de se transporter en Hollande et Zélande, et ausdicts lieux traicté avecq le prince »
 » d'Oranges et rebelles de S. M. la surprinse et traïson de ceste ville d'Anvers, et, pour »
 » effectuer ladicte surprinse, d'avoir eu commission et apporté plusieurs lettres dudict »
 » prince à quelques wyckmaïstres, doyens des guldes et mestiers et aultres, desquelles il »
 » n'en a aultres délivré qu'aux doyens des maroniers et le wyckmaïstre *Hubert Matheus*, et »
 » icelles ouvert et leu, et aussy plusieurs bourgeois séduict à favoriser et assister à ladicte »
 » traïson et surprinse; se trouvant avecq les commissaires et capitaines desdicts rebelles en »
 » ceste ville, à l'effect que dessus, ès plusieurs assemblées avecq lesdicts commissaires, »
 » capitaines et ses aultres complices, et se portant comme principal et premier chief de la- »
 » dicte traïson et surprinse; ayant aussy à ceste fin regen et logé secrètement, quelque »
 » temps devant et au temps du dernier arrivement de l'armée des rebelles devant ceste ville, »
 » en sa mayson, une quantité des gens de guerre estrangiers, pour se saisir de la Pisterne- »
 » porte et assister à ladicte surprinse, et, par-dessus ce, de s'estre faict capitaine de ceulx »
 » qui avoient entrepris de surprendre et se saisir de la mayson de ceste ville; »

La deuxième, contre *Guillaume Everaerts*, avocat postulant, *Pierre Van Venne*, doyen des marinières, *Sébastien Geeraertss.* et *Chrétien Corneliss.*, marinier, accusés « de s'estre trouvez, »
 » avecq un *Merten Neyen*, commissaire du prince d'Oranges, et quelques aultres leurs com- »
 » plices, ès aucunes assemblées où ilz ont traicté de trahir et délivrer ceste ville aux rebelles »
 » de S. M.,.... et, par-dessus ce, d'avoir veu et avoir esté présens où sont esté leuz les »
 » lettres dudict prince d'Oranges apportez par ledict *Merten Neyen* en ceste ville, à quelc- »
 » ques doyens, wyckmaïstres et aultres, afin de l'assister à la surprinse de ceste ville; »

La troisième, contre *Bartholomé Van Heggere*, marchand sucrier, ayant demeuré sur la *Suyckernye*, derrière la maison de ville, *Laurent Sliphout*, ayant tenu le jeu de paume en la *Varstraete* ou rue des Juifs, et *Jean Kint*, brasseur, ayant demeuré à l'enseigne de l'Aigle noire, en la nouvelle ville, accusés « d'avoir faict une conspiration, avecq leurs complices, »
 » de mettre ceste ville d'Anvers en la puissance et mains des rebelles de S. M., et pour ef- »
 » fectuer ladicte conspiration et traïson, d'avoir eu en leur mayson, le xii^e jour de décembre »
 » dernièrement passé (quant lesdicts rebelles avecque leur armée se sont trouvé devant ceste »
 » ville), grand nombre des soldatz, lesquelz ilz ont tenu cachez quelque temps avecq des »
 » harquebouzes, flasques, mesches, rondelles, corselets, haliebardes, espées et morillons, »
 » qui sont esté trouvez en leurs maisons; »

au grand nombre d'hérétiques qu'on l'a assuré qu'il y a en cette ville. Il a d'abord demandé l'avis par écrit de l'évêque, du chapitre cathédral, du gouverneur et du magistrat, ainsi que de ceux qui ont fait partie du conseil de justice dans ces dernières années, et il a envoyé le tout à Viglius, au conseil privé et au conseil de Brabant (1), qui lui ont, à leur tour, fait parvenir

La quatrième, contre *Jean Gevaerts* et *Jean Van Hamme*, doyens de la gulde des arquebussiers, *Josse Calaber*, marchand de fromage, et *Paul Wolfaert*, accusés « de s'estre portez, le xiii^e jour de décembre dernièrement passé (quant les rebelles de S. M. avecq leur armée se sont trouvé devant ceste ville d'Anvers pour la surprendre), comme chiefz et capitaines de la surprinse et traïson de ladicte ville, et, pour assister lesdicts rebelles à ladicte surprinse, d'avoir entrepris avecq leurs complices de se saisir par force, au proufict desdicts rebelles, de quelcques lieux et endroitz de ceste ville, à sçavoir : lesdicts *Jan Gevaerts* et *Jan Van Hamme*, du marchié au Beuf, *Joos Calaber*, du grand marchié et l'église Notre-Dame, et *Paul Wolfaert*, de la Mere; »

La cinquième, contre *Jacques sans Paulce*, teinturier, de Lannoy, *Jean Nerinx*, *Adrien Machiels*, *Cornille de Ram*, *Jean Van Evere*, *Jean Van Corterss*, tous cinq bouchers, *Michel de Foyeneer*, laboureur, demeurant sur le Borgracht, *Nicolas Janss*, brasseur, ayant demeuré au Lion couronné, en la nouvelle ville, *Roland Vande Caseele*, sucrier, et *Simon Bonts*, faiseur de baleines, ayant demeuré en la Vigne, près de la Boucherie, accusés « d'avoir conspiré avecq leurs complices, de mectre et délivrer ceste ville d'Anvers en la puissance des rebelles, lesquelz, pour la surprendre avec leur assistance et de leursdicts complices, se sont trouvez devant ceste ville le xiii^e jour de décembre dernièrement passé. »

Tous ces individus étaient contumaces.

La sentence rendue contre *Martin Neyen* portait, en outre : « et que la maison en laquelle il at demeuré et receu lesdicts gens de guerre sera, en perpétuelle mémoire de ladicte traïson, rasée et démolie, sans que l'on y pourra plus bastir quelque mayson ou aultre battiment, et que audict lieu sera mise une coulonne, avecque l'inscription de ladicte traïson commise par ledict *Merten Neyen*. » (Papiers d'État.)

(1) La lettre au gouverneur, au conseil de justice et au magistrat d'Anvers était ainsi conçue :

« Monsieur de Champagney, très-chiers et bien-amez, comme nous ayons entendu (à nostre grant regret) que en ceste ville et cité y a grand désordre, tant de vagabondes et gens réfugiés de toutes parts que aultres qui vivent icy en toute liberté de religion, les aucuns faisans conventicles et assamblées illicites, par où non-seulement la ville pourroit estre en péril de quelque machination et trahison, mais aussy s'i pourroient nourrir diverses sectes et hérésies, à quoy, pour l'honneur de Dieu, service de Sa Majesté et sûreté d'icelle ville convient pourveoir totalement et promptement : à ceste cause, nous désirons que communiquez par ensamble, et que incontinent nous donnez vostre avis par quelz moyens on pourra plus tost y bien pourveoir et remédier, et purger cestedicte ville de toutes ces suspitions et désordres, pour y mectre un bon règlement et seureté pour la tranquillité publique et repos

respectivement leurs avis. Tous ces avis ont été vus ensuite au conseil d'État, et le grand commandeur en a communiqué avec quelques personnes zélées et d'expérience. Le résultat a été qu'il a fait publier certaines ordonnances qui pourront remédier à une partie du mal, si elles sont bien exécutées. — Pour que le Roi puisse juger de la situation des choses à cet égard, il lui rapporte une conversation qu'il a eue depuis avec l'évêque : « Le mardi saint, dans la » soirée — dit-il — l'évêque vint me voir, accompagné du doyen du chapitre, » qui est son vicaire général et frère du grand maître des postes (1), ainsi que » d'un chanoine du même chapitre. Il me dit qu'à Anvers il y avait un grand » nombre de personnes qui vivaient et mouraient sans recevoir les sacrements » de l'Église, et beaucoup d'autres qui recevaient le très-saint sacrement de » l'eucharistie, sans s'être confessées, afin d'abuser le peuple ; que, pour remé- » dier à cela, il avait eu l'idée d'ordonner aux curés et aux autres confesseurs » de faire une liste de tous ceux qu'ils confessaient ; qu'en ayant parlé à des » membres du magistrat bien intentionnés, ceux-ci lui avaient répondu qu'ils » regardaient cette mesure comme bonne et nécessaire, mais qu'ils craignaient » qu'une telle nouveauté ne causât un grand scandale, et qu'on n'y vit un ache- » minement à l'introduction de l'inquisition d'Espagne ; que, d'après cette » réponse, il n'avait pas voulu donner suite à son projet, avant de m'en avoir » référé. Je m'étonnai beaucoup que pareille chose fût nouvelle ici. Je lui dis » qu'en Espagne, comme dans le monde entier, ce n'était pas là un office des » des bons, pour, vostre dict advis entendu, y ordonner comme trouverons pour le plus grand bien convenir. A tant, etc. D'Anvers, le cinquième jour de janvier 1574. »

La lettre à l'évêque ne différait de la précédente que dans quelques mots.

Voici ce que le grand commandeur écrivit au conseil de Brabant :

« Très-chiers et bien-amez, depuis que sumes en ceste ville, avons esté advertis du grand désordre qu'il y a au fait de la religion : à quoy désirans que soit pourveu, comme il est requis pour le service de Dieu et de Sa Majesté, il nous avoit samblé le devoir faire entendre, comme avons fait et escript à part aux évesque, gouverneur et magistrat icy, afin que ung chacun eust à nous adviser de ce que luy sambloit pour y remédier, ce qu'ilz ont fait par les escriptz qui se vous envoient avec ceste, lesquelz ont tous esté veuz icy ; mais ne nous a samblé y prendre résolution que premiers le tout ne fust aussi veu par vous, et que eussions là-dessus vostre avis, que vous requérons nous faire tenir, avec renvoy desdicts escriptz, tout au plus tost : car désirons grandement nous rendre à Bruxelles, mais, avant que partir d'icy, y laisser ordre en cest endroit. A tant, etc. D'Anvers, le vi^e jour de fevrier 1574. » (Archives du royaume, papiers d'État.)

(1) Rogier de Tassis.

» inquisiteurs, mais bien des évêques et des curés, qui devaient connaître leurs
 » ouailles et savoir si elles se conformaient aux commandements de l'Église,
 » pour leur imposer, dans le cas contraire, des peines et des censures; que, si
 » elles ne s'y soumettaient pas, alors seulement c'était, en Espagne, cas d'in-
 » quisition; que je ne voyais point quel fruit on retirerait de tant d'évêchés que
 » V. M., avec un si grand zèle, avait fait ériger aux Pays-Bas, si les évêques s'oc-
 » cupaient si peu de leurs ouailles. L'évêque me dit encore que, quoique, dans
 » un concile provincial célébré à Malines, il y a quatre ans, la rédaction de la
 » liste mentionnée plus haut eût été ordonnée en chaque ville et paroisse, il
 » n'en avait été rien fait ni ici, ni à Malines, ni à Bruxelles, ni à Louvain, ni
 » en aucun autre endroit, comme on ne l'avait pas pratiqué non plus dans
 » lesdites villes, alors qu'elles étaient des diocèses de Liège et de Cambrai.
 » Enfin il trouva tant de difficultés dans l'exécution au moment actuel, que,
 » le jour suivant, je mis la chose en délibération au conseil. Là on fut d'avis
 » que je lui disse que, puisqu'on était si près des fêtes de Pâques, que la
 » majeure partie des gens s'était déjà confessée, il ne fût pas question de son
 » projet pour cette année, mais qu'il songeât, pour celle qui vient, au moyen de
 » l'exécuter sans scandale. Enfin il n'y a, dans ces pays, d'évêque ni de curé
 » qui connaissent leurs paroissiens : il leur paraît à tous qu'ils ont accompli
 » les devoirs de leur charge, quand ils ont administré les sacrements à ceux
 » qui les veulent recevoir, sans s'occuper des autres, et quand ils ont donné
 » la communion à tous ceux qui viennent la demander, sans savoir lesquels
 » d'entre eux se sont confessés; ils savent le nombre des communicants qu'il
 » y a dans leurs paroisses par celui des hosties qui se consomment, et non
 » par la connaissance qu'ils ont d'eux. Ledit évêque me raconta là-dessus qu'à
 » la cathédrale d'Anvers, il y avait d'ordinaire vingt-deux mille communicants,
 » et que, dans chacune des deux dernières années, il n'y en eut pas neuf
 » mille. C'est d'un grand inconvénient que, dans une ville aussi populeuse
 » que celle-ci, on compte seulement cinq paroisses : aussi je m'occupe
 » d'en faire ériger encore sept ou huit; mais les ecclésiastiques m'aident peu
 » dans ce dessein; et, quoique la plupart des prélats de ces pays soient de
 » braves gens (1); ils n'ont le courage de rien exécuter en matière de religion.

(1) Aunque los mas prelados que hay en estos países son buena gente....